

COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

Demandeur

et

Défendeur

JUGEMENT PAR DÉFAUT

Le _____ 20__

Le(s) défendeur(s) _____ ayant omis de déposer un acte de comparution à la déclaration dans la présente action et le délai pour le faire étant expiré;

[Ou]

Le(s) demandeur(s) ayant déposé et délivré une déclaration et le(s) défendeur(s) _____ ayant omis de déposer et de délivrer une défense dans le délai prescrit;

[Ou]

En vertu d'une ordonnance rendue le _____ 20__ par _____, qui a ordonné que l'instance se poursuive comme si aucun acte de comparution n'avait été inscrit ou aucune défense déposée par le(s) défendeur(s);

[lorsque la règle 17(5) s'applique]

LA COUR ORDONNE au(x) défendeur(s) _____ de verser au(x) demandeur(s) la somme de _____ \$, *[les intérêts réclamés (ou les intérêts conformément à la Loi sur l'organisation judiciaire), de _____ \$]* et _____ \$ à titre de dépens *[ou, et les dépens à liquider]*;

[lorsque la règle 17(7) s'applique]

LA COUR ORDONNE au(x) défendeur(s) _____ de verser au(x) demandeur(s) des dommages-intérêts à évaluer et des dépens à liquider;

[lorsque la règle 17(8)a) s'applique]

LA COUR ORDONNE au(x) défendeur(s) _____ de délivrer au(x) demandeur(s) les biens retenus par le(s) défendeur(s) _____, savoir *[description des biens]* _____, ou de

verser au(x) demandeur(s) la valeur des biens à évaluer et _____ \$ à titre de dépens [ou, et de payer les dépens à liquider];

[lorsque la règle 17(8)b) s'applique]

LA COUR ORDONNE au(x) défendeur(s) _____ de payer au(x) demandeur(s) la valeur à évaluer des biens retenus par le(s) défendeur(s) _____, savoir [description des biens] _____, et _____ \$ à titre de dépens [ou, et les dépens à liquider].

Greffier de la cour